

Période de décompte:

A remettre et à payer jusqu'au:

Valeur (intérêts moratoires à partir du):

N° TVA:

AFC-ID:

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)		Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
Total des contre-prestations convenues ou reçues, y c. de transferts par procédure de déclaration, de prestations à l'étranger (chiffre d'affaires mondial)		200	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Déductions: Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)		220	<input type="text"/>	
Prestations fournies à l'étranger (lieu de la prestation à l'étranger)		221 +	<input type="text"/>	
Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)		225 +	<input type="text"/>	
Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) fournies sur le territoire suisse pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22		230 +	<input type="text"/>	
Diminutions de la contre-prestation telles que rabais, escomptes, etc.		235 +	<input type="text"/>	
Divers (p.ex. valeur du terrain)		280 +	<input type="text"/>	289
Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)		299	=	<input type="text"/>

II. CALCUL DE L'IMPÔT						
	Prestations CHF dès le 01.01.2018	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2018	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017		
1 ^{er} taux	322 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	321 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>		
2 ^e taux	332 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	331 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>		
	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>		
Impôt sur les acquisitions	382 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	381 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>		
Total de l'impôt dû (ch. 321 à 382)				= <input type="text"/>	399	
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1050			470 <input type="text"/>			
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1055, 1056			471 + <input type="text"/>			
			+ <input type="text"/>			
			- <input type="text"/>			
			- <input type="text"/>			
				Total ch. 470 à 471		
				=	<input type="text"/>	479
Montant à payer			500		=	<input type="text"/>
Solde en faveur de l'assujetti			510 =	<input type="text"/>		

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)	
Subventions, taxes touristiques perçues par les offices du tourisme, contributions aux établissements d'élimination des déchets et d'approvisionnement en eau (let. a à c)	900 <input type="text"/>
Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)	910 <input type="text"/>

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date:

Signature valable

Personne de contact: nom, no tél.